

POLITIQUE RELATIVE À LA PRÉSÉLECTION

Préambule

1. Crosse Canada¹comprend que la présélection des membres du personnel et des bénévoles constitue un aspect vital des efforts d'assurer un environnement sécuritaire dans le sport, et que la présélection est devenue une pratique courante chez les organisations de sport qui fournissent des programmes et des services auprès de la communauté sportive canadienne.

Application de la présente Politique

- 2. La présente Politique s'applique à tous les Individus dont le poste au sein de Crosse Canada constitue une position de confiance ou d'autorité susceptible de se rapporter, au tout minimum, aux finances, à la supervision, ou aux Participants vulnérables.
- 3. Pas tous les Individus affiliés avec Crosse Canada ne sont contraints d'obtenir une vérification du casier judiciaire ou de soumettre la documentation de présélection et ce, parce que pas tous les postes ne risquent de causer du tort à Crosse Canada ou à ses participants. Les Individus sont soumis aux exigences de présélection décrites dans la Grille des exigences relatives à la présélection incluse en **Annexe A** à la présente Politique, et doivent satisfaire à toutes les exigences en matière de présélection qui sont présentées dans ladite Grille. Pour plus de détails sur les démarches afin d'obtenir une vérification E-PIC ou une vérification VSC, veuillez prendre contact avec Crosse Canada.

Comité de présélection

- 4. L'application de la présente Politique est la responsabilité du Comité de présélection de Crosse Canada, qui consiste en un (1) ou en trois (3) Individu(s) indépendant(s) nommé(s) par Crosse Canada. Crosse Canada doit s'assurer que l'/les Individu(s) nommé(s) au sein du Comité de présélection possède(nt) les compétences, les connaissances et les capacités nécessaires pour examiner comme il se doit la documentation de présélection et pour rendre des décisions en vertu de la présente Politique.
- 5. Le Comité de présélection doit exercer ses fonctions aux termes de la présente Politique.
- 6. Le Comité de présélection est chargé d'examiner tous les documents soumis en lien avec un Formulaire de candidature et, au terme dudit examen, prendre des décisions quant à l'aptitude des Individus à remplir un poste au sein de Crosse Canada. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité de présélection peut rechercher le conseil d'experts indépendants, dont avocats, agents de police, conseillers de gestion de risques, spécialistes en présélection de bénévoles, ou toute autre personne.

Exigences relatives à la présélection

7. Une Grille des exigences relatives à la présélection est fournie à l'Annexe A aux présents. Tous les Individus doivent satisfaire aux exigences présentées dans la Grille lors d'être engagés initialement par Crosse Canada et ils doivent en outre respecter les exigences de renouvellement présentées dans la Section 12 de la présente Politique.

¹ Un document séparé présentant les définitions des termes dans le cadre des politiques de Crosse Canada est disponible en ligne et dans le Manuel des politiques de Sécurité dans le sport de Crosse Canada.



- 8. Si, après avoir assumé ses fonctions au sein de Crosse Canada, un Individu est accusé, condamné ou reconnu coupable d'une infraction, il doit faire état de cette circonstance à Crosse Canada sans délai. En plus, l'Individu doit aviser Crosse Canada de tout changement de circonstances qui modifierait de quelque manière que ce soit les réponses originales de l'Individu lors de remplir son Formulaire de divulgation d'informations de présélection.
- 9. Si Crosse Canada apprend qu'un Individu a fourni des renseignements faussés, inexacts ou mensongers, l'Individu sera retiré de son poste sans délai et s'exposera à des mesures disciplinaires additionnelles aux termes de la *Politique relative* à *la discipline et aux plaintes* de Crosse Canada.

Mineurs

- 10. Dans le cadre d'un processus de présélection portant sur un Mineur, Crosse Canada :
 - a) N'exige pas que le Mineur obtienne une vérification VSC ou E-PIC; et
 - b) À la place d'une vérification VSC ou E-PIC, le Mineur est tenu de soumettre jusqu'à deux (2) lettres de recommandation supplémentaires.
- 11. Nonobstant ce qui précède, Crosse Canada peut demander à un Mineur d'obtenir une vérification VSC ou E-PIC si Crosse Canada est portée à croire que le Mineur ait un dossier de condamnation d'adulte, autrement dit un casier judiciaire. Dans ce cas, Crosse Canada doit préciser clairement dans ses directives que l'organisation ne demande pas le dossier d'adolescent du Mineur. Crosse Canada comprend qu'elle n'a pas le droit de demander de voir le dossier d'adolescent d'un Mineur.

Renouvellement

- 12. À moins que le Comité de présélection ne détermine, au cas par cas, de modifier les exigences relatives à la soumission de la documentation, les Individus qui sont tenus de soumettre une vérification E-PIC, un Formulaire de divulgation d'informations de présélection, une vérification VSC, ou un Formulaire de renouvellement de la présélection, doivent soumettre à nouveau lesdits documents aux intervalles qui suivent :
 - a) Une vérification E-PIC à raison de tous les trois ans
 - b) Un Formulaire de divulgation d'informations de présélection à raison de tous les trois ans
 - c) Un Formulaire de renouvellement de la présélection chaque année
 - d) Une Vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables une fois
- 13. Le Comité de présélection peut demander qu'un Individu fournisse l'un ou l'autre des documents susmentionnés à n'importe quel moment. Une telle requête doit se faire par écrit, avec raisonnements.

Orientation, formation et suivi

- 14. Les types et les quantités d'orientation, de formation et de suivi se basent sur le niveau de risque posé par l'Individu, à la discrétion de Crosse Canada.
- 15. L'orientation inclut, sans toutefois s'y limiter : des présentations d'initiation, des visites guidées des installations, des formations sur les politiques de sécurité dans le sport, des démonstrations d'équipements, des réunions avec les parents/athlètes, des réunions avec les collègues et les superviseurs, des manuels d'orientation, des séances d'orientation, et une supervision plus rigoureuse durant les tâches initiales ou durant la période d'entrée en fonction.



- 16. La formation inclut, sans toutefois s'y limiter : les cours de certification, les modules d'apprentissage en ligne, le mentorat, les ateliers, les webinaires, les démonstrations sur place, et les rétroactions des pairs.
- 17. Au terme de l'orientation et de la formation, l'Individu est tenu de reconnaître, par écrit, avoir reçu et complété l'orientation et la formation.
- 18. Le suivi inclut, sans toutefois s'y limiter : des rapports oraux ou écrits, l'observation, le suivi, la surveillance électronique (p.ex., caméras de sécurité dans les installations), et des visites sur place.

Procédure

- 19. Les Individus doivent soumettre au Comité de présélection la documentation de présélection indiquée en **Annexe A**, en fonction de la catégorie qui leur est applicable. Si un Individu n'est pas sûr de la catégorie qui lui est applicable, il peut prendre contact avec Crosse Canada pour une assistance. Tous les renseignements soumis dans le cadre de ce processus sont soumis à la *Politique de confidentialité* de Crosse Canada, ne sont consultés que par les employés qui en ont besoin, et sont protégés aux termes des lois applicables et pertinentes de protection des renseignements personnels.
- 20. Un Individu qui refuse ou qui manque de fournir la documentation de présélection nécessaire, ou qui soumet un dossier incomplet, sera inadmissible au poste auquel il postule. L'Individu sera avisé par le Comité de présélection que sa candidature et/ou son entrée en poste ne se réalisera donc que si cette condition est remplie et la documentation de présélection est soumise intégralement.
- 21. Crosse Canada comprend qu'il peut y avoir des délais dans le processus d'obtention d'une vérification E-PIC ou VSC. À sa discrétion, Crosse Canada peut permettre à l'Individu d'assumer ses fonctions durant ce délai, à condition que l'Individu démontre qu'il a lancé le processus de demande de vérification E-PIC ou VSC. Crosse Canada peut retirer cette permission à n'importe quel moment et comme bon lui semble.
- 22. Crosse Canada reconnaît que des renseignements différents seront disponibles en fonction du type de document de présélection soumis par l'Individu. Par exemple, une vérification E-PIC pourrait contenir les détails d'une infraction spécifique, ou pas, et/ou une vérification VSC peut contenir des renseignements spécifiques ou simplement un avis de l'ordre de 'approuvé' ou 'pas approuvé'. Le Comité de présélection doit s'appuyer sur son expertise et sa discrétion lors de prendre des décisions fondées sur la documentation de présélection qui est soumise.
- 23. Le Comité de présélection doit examiner toutes les candidatures à la présélection de Niveau 1 et de Niveau 2, y compris la documentation d'appui, et doit prendre une décision selon le processus indiqué en Section 24 ci-dessous. Pour les candidatures à la présélection de Niveau 3, le Comité de présélection doit examiner uniquement les cas où l'Individu a fait une déclaration sur son formulaire de déclaration qui est susceptible d'avoir une incidence sur la possibilité d'assumer pleinement les fonctions du poste souhaité.
- 24. Au terme de l'examen des candidatures à la présélection de Niveau 1 et de Niveau 2, le Comité de présélection doit trancher que :
 - a) L'Individu a réussi la présélection et peut assumer pleinement les fonctions du poste souhaité;
 - L'Individu a réussi la présélection et peut assumer les fonctions du poste souhaité, moyennant certaines conditions;
 - c) L'Individu n'a pas réussi la présélection et ne peut pas assumer les fonctions du poste souhaité; ou
 - d) Il faut recevoir de plus amples renseignements de l'Individu.



- 25. En prenant sa décision, le Comité de présélection doit prendre en compte le type d'infraction, la date de l'infraction, et la pertinence de l'infraction dans le contexte du poste souhaité.
- 26. Le Comité de présélection doit décider qu'un Individu n'a pas réussi la présélection si la documentation de présélection fait état de l'une ou l'autre des circonstances suivantes :
 - a) Condamnations au cours des trois dernières années :
 - i. Toute infraction en vertu du Code criminel concernant l'utilisation d'un véhicule à moteur
 - ii. Toute infraction de voies de fait ou de violence physique ou psychologique
 - iii. Toute infraction de trafic et/ou de possession de drogues et/ou de stupéfiants
 - iv. Toute infraction de conduite offensante pour la moralité publique
 - v. Toute infraction en relation avec le vol ou la fraude
 - b) Condamnations à n'importe quel moment :
 - i. Toute infraction en relation avec un Mineur ou des Mineurs
 - ii. Toute infraction en relation avec la possession, la distribution ou la vente de la pornographie impliquant les enfants
 - iii. Toute infraction sexuelle

Conditions et suivi

27. À l'exclusion des incidents susmentionnés qui, si découverts ou divulgués, donneraient lieu à un échec au processus de présélection, le Comité de présélection peut déterminer qu'un/les incident(s) divulgué(s) dans la documentation de présélection de l'Individu permettrai(en)t à l'Individu de réussir le processus de présélection et d'assumer les fonctions du poste souhaité, moyennant des conditions. Le Comité de présélection peut imposer et retirer des conditions à sa discrétion et doit préciser par ailleurs les moyens pour assurer le suivi et le respect des conditions ainsi imposées.

Dossiers

- 28. Tous les dossiers doivent être conservés de manière confidentielle et ne doivent être divulgués à personne sauf lorsque la loi l'exige, ou dans le cadre de procédures judiciaires, quasi-judiciaires ou disciplinaires. Cette disposition prévoit la protection de tous les dossiers aux termes des lois pertinentes et applicables de protection des renseignements personnels.
- 29. Les dossiers conservés par Crosse Canada dans le cadre du processus de présélection incluent sans toutefois s'y limiter :
 - a) La vérification de l'aptitude de l'Individu à travailler auprès de personnes vulnérables
 - b) La vérification E-PIC de l'Individu (pour une période de trois ans)
 - c) Le Formulaire de divulgation d'informations de présélection de l'Individu (pour une période de trois ans)
 - d) Le Formulaire de renouvellement de la présélection de l'Individu (pour une période d'un an)
 - e) Les documents faisant état de toute condition rattachée à l'engagement d'un Individu par le Comité de présélection
 - f) Les documents faisant état de toute sanction disciplinaire infligée à un Individu par Crosse Canada ou par un autre organisme de sport

Confidentialité

30. La cueillette, l'utilisation et la divulgation de quelque renseignement que ce soit en vertu de la présente Politique doivent se faire aux termes des politiques et des pratiques de confidentialité de Crosse Canada qui sont applicables.





31. Crosse Canada ou l'un ou l'autre de ses mandataires ou ses agents aux termes de la présente Politique (à savoir, le Comité de présélection) doit se conformer aux politiques et aux pratiques de confidentialité de Crosse Canada qui sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions en vertu de la présente Politique.



Annexe A – Grille des exigences relatives à la présélection

	Description	Exigences	Exemples
Niveau 1	Un Individu exerçant des pouvoirs décisionnels, dont les fonctions sont considérées à risque élevé, qui est en situation de confiance et/ou d'autorité, qui exerce des fonctions de surveillance, qui dirige d'autres personnes, qui participe aux activités financières, et qui a des contacts fréquents ou sans supervision avec les Participants vulnérables	 Remplir et soumettre un Formulaire de candidature Remplir et soumettre un Formulaire de divulgation d'informations de	Cadres supérieurs de Crosse Canada, gestionnaires de cas, entraîneurs à temps plein, entraîneurs qui voyagent avec les athlètes, entraîneurs qui risquent de se trouver seuls avec les athlètes
Niveau 2	Des athlètes et des Individus ayant un contact direct avec des athlètes, des Individus exerçant des fonctions à risque moyen et qui pourraient exercer des fonctions de surveillance ou diriger d'autres personnes, qui pourraient participer aux activités financières, et/ou qui pourraient avoir des contacts limités avec des Participants vulnérables	 Remplir et soumettre un Formulaire de candidature Remplir et soumettre un Formulaire de divulgation d'informations de présélection Subir et faire soumettre une vérification E-PIC Fournir une référence en lien avec le poste Participer aux activités de formation, d'orientation et de suivi spécifiées par l'organisation Fournir un dossier du conducteur, sur demande et si ce document est en rapport avec le poste 	Athlètes, entraîneurs, membres du personnel des entraîneurs et du personnel de soutien des athlètes, employés qui ne sont pas entraîneurs ou directeurs, administrateurs, entraîneurs qui sont typiquement sous la supervision d'un autre entraîneur, officiels, membres de comités d'organisation d'événements
Niveau 3	Individus qui n'ont aucun contact direct avec les athlètes, qui exercent des fonctions à faible risque et qui n'assument pas un rôle de supervision, qui ne dirigent pas les autres personnes, qui ne participent pas aux activités financières, et/ou qui n'ont pas de contacts sans surveillance avec des Participants vulnérables	 Remplir et soumettre un Formulaire de candidature Remplir et soumettre un Formulaire de divulgation d'informations de présélection Participer aux activités de formation, d'orientation et de suivi spécifiées par l'organisation 	Certains membres du personnel et du Conseil, certains bénévoles, parents, jeunes personnes ou bénévoles qui aident l'organisation de temps à autre ou de manière informelle



Annexe B - Formulaire de candidature

Remarque: Les personnes qui se portent candidates pour être bénévoles ou pour assumer certaines fonctions au sein de Crosse Canada doivent remplir ce Formulaire de candidature. Il faut remplir et soumettre une fois un Formulaire de candidature pour chaque poste auquel on postule. Autrement dit, si une personne se porte candidate à un autre/à un nouveau poste au sein de Crosse Canada, il faut remplir et soumettre un nouveau Formulaire de candidature.

NOM:			
Prénom		nd prénom	Nom de famille
ADRESSE PERMANEN	TE ACTUELLE :		
Rue	Ville	Province	Code postal
	: pis/Jour/Année	IDENTITÉ DE GENRE	:
COURRIEL :		TÉLÉPHONE :	
POSTE SOUHAITÉ :			
Canada, incluant sans	toutefois s'y limiter le 0		tiques et les procédures de Crosse à <i>Politique de conflits d'intérêts</i> et la être consultées sur le site :
que présentées dans	la Politique relative à la	ences de présélection, dépenda orésélection, et que le Comité d onctions à titre d'employé(e) o	
NOM (lettres moulée	es):	DATE :	
SIGNATURE :			





Annexe C – Formulaire de divulgation d'informations de présélection

Prénom		d prénom	Nom de famille
AUTRES NOMS QUE VO	OUS AVEZ UTILISÉS :		
ADRESSE PERMANENT	E ACTUELLE :		
Rue	Ville	Province	Code postal
DATE DE NAISSANCE :	Mois/Jour/Anı		E GENRE :
	WOIS/JOUI/AIII	iee	
CLUB (si applicable): _		COURRIEL :	
formulaire est suscep 1. Avez-vous un casie	otible d'être considéré co retrait de p er judiciaire? Dans l'affi	omme une omission intention privilèges ou de responsabilité rmative, veuillez fournir les re	enseignements demandés pour
chaque condamna	tion. Ajoutez des feuille	es supplémentaires selon le b	esoin.
Nom ou type d'infraction	on :		
Nom et compétence de	e la Cour/du Tribunal : _		
Année de la condamna	tion :		-
Pénalité ou peine inflig	ée :		
Explication nuancée : _			
directeur de sport etc.) ou destitué(e)	ou d'un organe indépe) de vos fonctions d'ent	ndant (p.ex., un tribunal prive raîneur ou de bénévole? Dar	res de la part d'un organisme é, une agence gouvernementale, is l'affirmative, veuillez fournir les ez des feuilles supplémentaires
Nom de l'organe discip	linaire ou de sanction :		
Date des mesures disci	plinaires, de la sanction	ou de la destitution des fonct	cions :
Raisons pour les mesur	es disciplinaires, la sanc	tion ou la destitution des fon	ctions :





Pé	nalité ou peine infligée :
Exp	olication nuancée :
3.	Est-ce que des accusations criminelles ou d'autres sanctions, incluant celles portées par un organisme de sport, par un tribunal privé ou par une agence gouvernementale sont actuellement en instance contre vous? Dans l'affirmative, veuillez fournir les renseignements demandés pour chaque accusation ou sanction. Ajoutez des feuilles supplémentaires selon le besoin.
No	m ou type d'infraction :
No	m et compétence de la Cour/du Tribunal :
No	m de l'organe disciplinaire ou de sanction :
Exp	olication nuancée :
ÉN	ONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ
aux rer cor inc que aux de cor spo	cueillette, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels par Crosse Canada doivent s'effectuer et termes des lois applicables de protection des renseignements personnels et des droits de la personne. En implissant et en soumettant ce Formulaire de divulgation d'informations de présélection, je donne mon insentement et j'autorise Crosse Canada à recueillir, à utiliser et à divulguer mes renseignements personnels, luant tous les renseignements fournis dans le Formulaire de divulgation d'informations de présélection ainsi de dans ma Vérification accrue des renseignements de la police et/ou ma Vérification de l'aptitude à travailler près de personnes vulnérables (lorsque la loi l'exige ou le permet) aux fins de la présélection, de l'application la Politique relative à la présélection de Crosse Canada, de la prestation de services aux membres, et des immunications avec les organismes nationaux de sport, les associations provinciales de sport, les clubs de ports, et d'autres organisations impliquées dans la gouvernance du sport. Crosse Canada ne distribue pas les designements personnels à des fins commerciales.
ΑT	TESTATION
	le présent, j'atteste que les renseignements fournis dans ce Formulaire de divulgation d'informations de sélection sont exacts, véridiques, corrects, et complets.
auı de	reconnais en outre que je dois aviser immédiatement Crosse Canada de tout changement de circonstance qui rait pour conséquence de changer mes réponses originales dans ce Formulaire de divulgation d'informations présélection. Le manquement à cette responsabilité m'expose au retrait de responsabilités ou d'autres vilèges et/ou à des mesures disciplinaires.
NC	M (lettres moulées) : DATE :
SIG	NATURE :





Annexe D – Formulaire de renouvellement de la présélection

NOM:Prénom		Second prénom	 Nom de famille
		occond prononn	
ADRESSE PERMANENTE	ACTUELLE :		
Rue	Ville	Province	Code postal
DATE DE NAISSANCE :		IDENTITÉ DE GENRE :	
Mois/	Jour/Année		
COURRIEL :		TÉLÉPHONE :	
depuis la dernière fois où et/ou une Vérification de divulgation d'information ordonnance judiciaire, er	j'ai soumis à Crosse l'aptitude à travaille ns de présélection. J'a ngagement de garder e qui ne se rapporte	•	es renseignements de la police es et/ou un Formulaire de accusation, mandat d'arrêt,
travailler auprès de perso que j'obtiendrais ou que rapport à la dernière Vér l'aptitude à travailler aup de présélection que j'ai s porté(e) à croire qu'il y a nouvelle Vérification acci travailler auprès de perso	onnes vulnérables et, je soumettrais à la da lification accrue des rirès de personnes vuloumis(e)(s) à Crosse eu des changements rue des renseigneme onnes vulnérables et,	Canada. Je comprends que s'il y a s, il m'incombe personnellement o nts de la police et/ou une nouvel ou un nouveau Formulaire de div	n d'informations de présélection nterait aucune différence par u la dernière Vérification de laire de divulgation d'informations a eu des changements ou si je suis d'obtenir et de soumettre une le Vérification de l'aptitude à
renseignements de la po et/ou du Formulaire de d	lice et/ou de la Véri divulgation d'inform 'expose à des mesu	ations de présélection, et que je res disciplinaires et/ou au retrait	auprès de personnes vulnérables soumets ce formulaire de
NOM (lettres moulées) :		DATE :	
SIGNATURE :			



INTRODUCTION

Annexe E – Demande de vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables

Remarque : Crosse Canada peut être tenue de modifier certains aspects de cette lettre aux fins de respecter les exigences énoncées par le fournisseur de service qui effectue les vérifications VSC

vulnérables pour	que l'on fasse une Vérification de l'aptit [insérer le nom complet de l'In lentité de genre] et qui est né(e) le	ndividu] dont l'identité de g	enre est
	CIATION CANADIENNE DE CROSSE ranisme à but non-lucratif qui régit le sp	ort de crosse et dont le siè	ge social se situe à
DESCRIPTION DE POSTE			
	le nom de l'Individu] exercera les fonction té, l'Individu aura des contacts avec des		érer le rôle de
PRENDRE CONTACT			
Si vous avez besoin de plu	us de détails de Crosse Canada, veuillez	prendre contact avec le Co	mité de présélection:
[Insérer les coordonnées	du Comité de présélection]		
Signé :	Date :		